



MAISONS DE LA
PROVIDENCE

"ACCOMPAGNER SUR LE CHEMIN DE LA VIE"

Aux familles et représentants de nos pensionnaires

22 décembre 2020

INFORMATION CORONAVIRUS N° 19

La situation au sein de nos Maisons s'améliore et nous permet, à notre grande satisfaction, de déconfiner une partie du site de Montagnier (1^{er} et 2^e étage). Pour la dernière unité encore confinée (3^e étage), il est nécessaire d'attendre une dizaine de jours pour autant qu'aucune nouvelle infection ne soit détectée entre-deux. Actuellement, nous soignons encore trois résidents atteints du Covid-19 à Montagnier.

Sur la base d'une application stricto sensu des directives du Service de la Santé Publique du Canton du Valais, **une nouvelle organisation des visites sera mise en place dès le lundi 28 décembre 2020**. En effet, un régime différencié doit être appliqué en fonction de la présence ou non du virus **dans une unité**.

Dès lors, nous vous communiquons, ci-après, les différentes modalités pratiques :

Cadre des visites dès le 28 décembre 2020

Règles générales

- Les visites ont lieu l'après-midi ;
- les visiteurs sont répertoriés ; ils remplissent et signent un formulaire à leur arrivée ;
- le visiteur est accompagné jusqu'au lieu de visite et raccompagné après la visite jusqu'à la sortie de l'EMS ;
- le visiteur devra porter un masque fourni par l'établissement et se soumettre aux recommandations transmises à son arrivée ;
- une distance de deux mètres doit toujours être respectée ;
- il est possible d'apporter des subsistances **mais il est interdit de les consommer durant les visites** (en raison du port du masque obligatoire et du risque plus important à ce moment-là) ;
- le cadre de la visite est organisé afin de répondre aux obligations légales ;
- les visites ne peuvent être faites que si les personnes et les résidents ne présentent aucun symptôme ;
- **les visites peuvent être interrompues à tout moment si les visiteurs ne respectent pas les règles précitées ;**
- le visiteur touché par la Covid-19 dans les 14 jours qui suivent la visite doit en informer l'EMS.

Règles particulières

➤ Résidents d'Orsières

- les visites se déroulent dans un lieu aménagé à cet effet (style parloir) ;
- **deux personnes par visite et par jour** (max. **3 visites** par semaine) ;
- les visites durent **30 minutes** au maximum.

➤ **Résidents déconfinés - Montagnier 1er et 2e étage**

Les résidents non confinés peuvent recevoir de la visite dans un lieu adapté en respectant les mesures de sécurité suivantes :

- les visites ont lieu dans un lieu aménagé à cet effet (style parloir) ;
- **une seule personne par visite et par jour** (max. **3 visites** par semaine) ;
- les visites durent **30 minutes** au maximum.

➤ **Résidents confinés en chambre – Montagnier 3e étage**

Les résidents confinés en chambre **peuvent recevoir de la visite en chambre** en respectant les mesures de sécurité suivantes :

- **une seule personne par visite et par jour** (max. **3 visites** par semaine) ;
- les visites durent **30 minutes** au maximum ;
- le visiteur s'assure que le résident porte correctement son masque durant toute la durée de la visite.

➤ **Résidents en quarantaine et résidents COVID-19 en isolement**

- **Les visites sont limitées aux cas de rigueur** tels que pour des résidents en fin de vie et se trouvant dans une situation particulièrement pénible, difficile et/ou éprouvante.
- La durée de la visite et le nombre de visiteurs sont à évaluer au cas par cas.
- L'EMS s'assure que le visiteur comprend les mesures additionnelles et utilise, enlève et jette de manière correcte les moyens de protections.

Le mode d'inscription demeure inchangé, **à savoir la prise d'un rendez-vous téléphonique préalable OBLIGATOIRE avec notre service d'animation** qui se charge de la planification des rencontres

- *Montagnier* ☎ 027 777 24 74
- *Orsières* ☎ 027 782 68 08

Pour des questions d'organisation – en l'absence de renforts de la Protection Civile pendant les fêtes -, nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'organiser des visites **le 25 décembre 2020** ainsi que **le 1^{er} janvier 2021**.

Sortie des résidents au domicile de la famille

Conformément aux recommandations de l'OFSP – Office Fédéral de la Santé Publique - sur l'organisation des fêtes de fin d'année dans les EMS (voir annexe), les sorties des résidents au domicile de la famille ou des amis sont autorisées mais accompagnées **de conditions contraignantes** comme la stricte application des mesures de protection et surtout une **mise en quarantaine (en chambre) du résident pendant dix jours au retour**. Sont exemptés de cette quarantaine, les résidents qui ont contracté le Covid-19 durant les trois derniers mois.

Les demandes peuvent être adressées, **durant les heures de bureau**, à :

- *Montagnier* Mme Fanny Fellay ☎ 027 777 24 58
- *Orsières* Mme Florence Bovio ☎ 027 782 68 03

Vaccination Covid-19

Les premiers vaccins seront disponibles en début d'année pour vacciner prioritairement les résidents des EMS. Les familles et/ou représentants thérapeutiques seront contactés afin de se prononcer sur cette proposition. Au vu de la situation sanitaire vécue depuis le mois de mars, **nous ne pouvons que vous recommander vivement de profiter de cette opportunité afin de contribuer à diminuer les risques** et offrir à tout un chacun un cadre de vie sécuritaire et serein, d'autant plus que les restrictions pour les visites seront vraisemblablement allégées pour les résidents vaccinés.

Foyer de jour l'Orchidée

Le foyer de jour l'Orchidée **réouvrira dès le 4 janvier 2021** dans le respect des normes sanitaires. Cela signifie qu'en fonction de l'infrastructure existante, le nombre d'hôtes par jour sera limité à cinq. Les familles concernées seront contactées personnellement pour préparer cette réouverture.

Nous saisissons l'occasion pour vous remercier sincèrement pour votre précieuse confiance et surtout votre compréhension. L'année écoulée fut émotionnellement difficile tant pour les résidents que pour les proches mais aussi pour les collaborateurs à qui nous adressons toute notre reconnaissance pour leur engagement.

Conscients que ce Noël particulier restera à jamais gravé dans nos cœurs, nous vous souhaitons de vivre ces fêtes de fin d'année, bien que différentes, dans la confiance de pouvoir retrouver rapidement les liens familiaux et sociaux indispensables à notre épanouissement. En espérant qu'avec la nouvelle année une page se tourne...

Avec nos meilleurs vœux et nos chaleureuses salutations.



Annexe mentionnée

Contacts

Patrice Michaud – Directeur – 027 777 24 05 – patrice.michaud@emsprovidence.ch

Pierre-Louis Abbet – Directeur des soins – 027 777 24 61 – pierre-louis.abbet@emsprovidence.ch

Recommandations de l'OFSP sur l'organisation des fêtes de fin d'année dans les EMS

Considérations importantes d'ordre général

- Respecter la décision du résident.
- Accepter que les résidents souhaitent voir leur famille ou leurs amis pendant les fêtes de fin d'année.
- Accepter également que certains résidents préfèrent ne pas voir leur famille ou leurs amis.
- Peser au préalable le pour et le contre d'une fête en famille ou avec des amis, que ce soit au sein de l'institution ou ailleurs.

Sorties au domicile de la famille ou des amis

- Les familles ou les amis des résidents qui souhaitent organiser la rencontre chez eux doivent en faire la demande officielle auprès de l'EMS et doivent démontrer qu'ils ont prévu de suivre les règles d'hygiène et de conduite qui permettent de limiter la transmission du virus.
- Les familles ou les amis devraient donc réfléchir au préalable comment respecter le mieux possible les règles de protection chez eux (se renseigner auprès de l'institution, demander conseil, consulter la page internet de l'OFSP [« Astuces pour les fêtes de fin d'année »](#)).
 - Prévoir si possible une rencontre dans de grandes pièces, avec un nombre limité de personnes.
 - Prévoir si possible des tables séparées et dresser un plan de table qui permette de respecter les distances.
 - Éviter de chanter en chœur ou de jouer d'un instrument à vent.
 - Envisager l'organisation d'une fête un peu différente, par exemple en plein air.
 - Aérer régulièrement (une fois par heure pendant 10 à 15 minutes, suivant la taille de la pièce et la circulation de l'air).
- Toute rencontre entre des résidents et leurs familles ou amis présentant des symptômes compatibles avec le COVID-19 est interdite.
- Les familles ou amis veillent à avoir le moins de contacts possible pendant les deux semaines qui précèdent la fête afin de minimiser le risque d'infection pendant la rencontre.
- Au retour du résident dans l'institution, les mesures applicables en cas de transfert ou d'admission d'un nouveau résident (quarantaine, test) sont applicables.

Visite en EMS

- Les règles actuelles pour les visites ne changent pas.
- Les visites aux résidents en isolement ou en quarantaine sont exceptionnellement possibles si les mesures de protection peuvent être assurées.

Conseils pour la fête de Noël au sein de l'institution

- Donner une connotation positive à la fête, par exemple en parlant d'un Noël hors du commun.
- Prévoir une petite fête en limitant le nombre de participants.
- Si possible, fêter par groupes de résidents, dans leur composition habituelle.
- Si possible, organiser tout ou une partie de la fête à l'extérieur.
- Ne pas chanter et ne pas jouer d'instruments à vent. Écouter des chants enregistrés.